



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance officielle du 7 avril 2025

Nombre de membres
composant le Conseil
municipal : 45

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 7 avril, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, dans la salle du Conseil municipal Barbara (sise 5, rue des Écoles), sur convocation régulière adressée à ses membres le 1er avril 2025 par Monsieur Karim BOUAMRANE, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Nombre de membres
en exercice : 45

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
44

Étaient présents :

M. Karim BOUAMRANE, Mme Sophie DERNOIS, M. Steve LARRANAGA, Mme Héroïse CLAUDÉ, Mme Sidonie Baigneres, M. Jean-François CLERC, M. Lamine AMIMER, Mme Merry LIUZZO, M. Xavier DUPLOUY, Mme Emna SGHAIER, M. Faouzi BERTRAND, M. Sébastien ZONGHERO, Mme Michèle COADIC, Mme Nadya SOLTANI, Mme Britt PETERSEN-RUET, M. Adel ZIANE, Mme Elsa ROMANIELLO, M. Jonathan CARO, M. Florian DAUTIL, M. Florent SEVIN, M. Paul MANON, Mme Émilie LECROQ, M. Benoit CARINI-BELLONI, Mme Dina DEFFAIRI-SAISSAC, Mme Sabrina DECANTON, M. Driss NAICH, M. Jean-Pierre ILEMOINE, M. Joaquim DA SILVA, M. Wilfried MALLET, Mme Ludmila PETCHENINA, M. Sébastien PHAN, Mme Maryz LECHESNE, M. Henri LELORRAIN, M. Shahin VALLEE, M. Antoine DANIS.

Absents excusés ayant donné procuration :

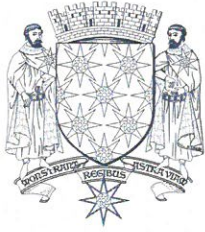
Mme Géraldine BEAUSIVOIR ayant donné pouvoir à Mme Merry LIUZZO, M. Roman STACHEJKO ayant donné pouvoir à Mme Michèle COADIC, Mme Laurence RABATE ayant donné pouvoir à M. Karim BOUAMRANE, Mme Hélène PUECH ayant donné pouvoir à Mme Emna SGHAIER, Mme Essaadia LAALIOUI ayant donné pouvoir à Mme Nadya SOLTANI, M. Clément PRAUD ayant donné pouvoir à Mme Héroïse CLAUDÉ, M. Charles ERNOULD ayant donné pouvoir à M. Steve LARRANAGA, Mme Carla GASAN ayant donné pouvoir à Mme Sidonie Baigneres, Mme Jamila M'BARKI ayant donné pouvoir à Mme Émilie LECROQ.

Absents :

M. William DELANNOY.

Faouzi BERTRAND est désigné(e) secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales.

Titre : Instauration d'une prime à l'achat de vélos mécaniques, vélos cargos (électriques ou mécanique) et vélos adaptés (électriques ou mécaniques)



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

République Française
Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 7 avril 2025

N° DL/25/46

GPVD

Objet : Instauration d'une prime à l'achat de vélos mécaniques, vélos cargos (électriques ou mécanique) et vélos adaptés (électriques ou mécaniques)

RAPPORTEUR : Paul MANON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Considérant que dans le cadre de sa stratégie pour un espace public apaisé et partagé, la ville de Saint-Ouen-sur-Seine souhaite encourager les foyers les plus modestes à utiliser le vélo au quotidien, en mettant en place un dispositif d'aide à l'achat de vélo mécanique, cargo ou adapté ;

Considérant l'intérêt de l'achat de vélo d'occasion afin de favoriser l'économie circulaire de réduire l'impact environnemental ;

Considérant que ce dispositif d'aide à l'achat de vélo mécanique est complémentaire à la prime proposée par Île-de-France Mobilités et contribue ainsi au développement de l'usage du vélo, comme mode de déplacement alternatif à la voiture, participant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant le projet de règlement d'attribution aux personnes physiques d'une aide à l'achat de vélo mécanique, cargo ou adapté, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé du rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

La ville de Saint-Ouen-sur-Seine instaure un dispositif d'attribution aux personnes physiques d'une aide à l'achat de vélo mécanique, cargo ou adapté, conformément au règlement annexé, à compter de la prise d'effet de la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 :

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ainsi qu'à Monsieur le Receveur municipal, et publiée sur le site internet de la Ville.

Exprimés : 41 - Pour : 41 (M. Karim BOUAMRANE, Mme Sophie DERNOIS, M. Steve LARRANAGA, Mme Héloïse CLAUDÉ, Mme Sidonie Baigneres, M. Jean-François CLERC, Mme Géraldine BEAUSIVOIR, M. Lamine AMIMER, Mme Merry LIUZZO, M. Xavier DUPLOUY, Mme Emna SGHAIER, M. Faouzi BERTRAND, M. Sébastien ZONGHERO, Mme Michèle COADIC, M. Roman STACHEJKO, Mme Laurence RABATE, Mme Nadya SOLTANI, Mme Britt PETERSEN-RUET, Mme Hélène PUECH, Mme Essaadia LAALIOUI, M. Adel ZIANE, M. Clément PRAUD, M. Charles ERNOULD, M. Jonathan CARO, M. Florian DAUTIL, M. Florent SEVIN, Mme Carla GASAN, M. Paul MANON, Mme Jamila M'BARKI, Mme Émilie LECROQ, M. Benoit CARINI-BELLONI, Mme Dina DEFFAIRI-SAISSAC, Mme Sabrina DECANTON, M. Jean-Pierre ILEMOINE, M. Joaquim DA SILVA, M. Wilfried MALLET, M. Sébastien PHAN, Mme Maryz LECHESNE, M. Henri LELORRAIN, M. Shahin VALLEE, M. Antoine DANIS) - Contre : 0 - Abstentions : 1 (Mme Ludmila PETCHENINA) - N'ont pas pris part au vote : 2 (Mme Elsa ROMANIELLO, M. Driss NAICH).

Le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine

Karim BOUAMRANE

Transmise à la préfecture de la Seine-Saint-Denis le 29 AVR. 2025

Publiée le 29 AVR. 2025

